



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

Pôle Relations avec les Collectivités Locales

Affaire suivie par :
Didier GUIRAUD
Tél.: 04 74 53 82 19
Fax : 04 74 53 15 82
Courriel : didier.guiraud@isere.gouv.fr
Références :

Vienne, le 7 février 2012

Le sous-préfet

à

Liste des destinataires ci-après

Objet : Commission Locale d'Information et de Surveillance du 14 décembre 2011 – site de TREDI à Salaise sur Sanne

Je vous prie de trouver, sous ce pli, le compte-rendu de la réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du 14 décembre 2011 concernant le site de TREDI à Salaise sur Sanne.

Lionel LEMOINE

DESTINATAIRES

- Monsieur Francis CHARVET, Président de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais ;
- Monsieur Daniel RIGAUD, Conseiller Général de l'Isère ;
- Monsieur Jackie CROUAIL, Maire de Salaise Sur Sanne ;
- Madame Roberte DI BIN, Maire de Sablons ;
- Monsieur Jean-Louis GUERRY, Maire de Chanas ;
- Madame Christine MASSON, Maire de Péage de Roussillon ;
- Monsieur Marcel BERTHOUARD, Maire de Roussillon ;
- Monsieur le Directeur de TREDI ;
- Monsieur Daniel ORIOL, CHSCT de TREDI ;
- Monsieur le Président de la F.R.A.P.N.A. ;
- Monsieur le Président de l'association « Vivre Ici » ;
- Monsieur le Président de l'association « Sup'Air » ;
- Monsieur le Président de l'association « Changer d'Ere »
- Monsieur le Président de l'association « Sauvons Notre Futur » ;
- Madame la Présidente de l'association « Les Amis de la Platière » ;
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) - Unité Territoriale de l'Isère ;
- Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) – Délégation Départementale de l'Isère ;
- Monsieur le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Unité Territoriale de l'Isère ;
- Monsieur le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Isère ;
- Monsieur le Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**Compte-rendu
de la Commission Locale d'Information et de Surveillance
de l'établissement de TREDI à Salaise sur Sanne
Réunion du 14 décembre 2011**

Le 14 décembre 2011, à 9h30, s'est tenue à Salaise sur Sanne, sur le site de l'exploitant, sous la présidence de Monsieur Lionel LEMOINE sous-préfet de Vienne, la réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'établissement TREDI à Salaise sur Sanne.

Etaient présents :

- M. Maurice ANDRES, directeur de TREDI Salaise sur Sanne ;
- Mme Alexandra BALLORE, chargée de communication TREDI Salaise sur Sanne ;
- M. Marcel BERTHOUCARD, maire de Roussillon ;
- M. Laurent BONNAMICH, responsable Qualité Sécurité Service Environnement TREDI Salaise sur Sanne ;
- M. Jacques COLOMBIER, SDIS ;
- Mme Roberte DI BIN, maire de Sablons ;
- M. Jean DUDOUIT, directeur adjoint de TREDI Salaise sur Sanne ;
- M. Jean-Pierre FORAY, chef de l'Unité Territoriale de l'Isère de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes (DREAL) ;
- M. Frédéric FOURNIER, SDIS, groupement n°1 de Vienne ;
- M. Guy FUMAS, mairie de Chanas ;
- M. Jean-Claude GIRARDIN, de l'association « Sauvons Notre Futur » ;
- M. Didier GUIRAUD, sous-préfecture de Vienne ;
- M. Lionel LEMOINE, sous-préfet de Vienne ;
- Mme Christine MASSON, maire du Péage de Roussillon ;
- Mme Justine MENGUY, mairie de Salaise sur Sanne ;
- Mme Christiane MOUCHIROUD, mairie de Salaise sur Sanne ;
- M. Daniel ORIOL, secrétaire du CHSCT de TREDI Salaise sur Sanne ;
- M. Gérard PERROTIN, mairie de Salaise sur Sanne ;
- M. Jean PERTUIS, de l'association « Vivre Ici » ;
- Monsieur Bernard PIOT, Délégation Territoriale Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- M. Nicolas VIGIER, représentant de SUP AIR ;
- Mme Josiane XAVIER, présidente de l'association « Les Amis de la Platière » ;

Etaient excusés :

- La FRAPNA ;
- M. Daniel RIGAUD, conseiller général du canton de Roussillon ;

Monsieur **Maurice ANDRES**, Directeur de l'établissement TREDI, accueille les participants et indique que l'ordre du jour de la réunion a été défini avec la DREAL et Monsieur le Sous-Préfet.

M. le **sous-préfet** remercie les membres de la Commission de leur présence et propose de faire un tour de table de présentation.

Monsieur **Gérard PERROTIN**, adjoint à la mairie de Salaise sur Sanne demande de bien vouloir excuser Monsieur Jacky CROUAIL maire de Salaise.

Madame **Josiane XAVIER**, Présidente de l'Association des Amis de l'Île de la Platière demande de bien vouloir excuser la FRAPNA.

Monsieur **Guy FUMAS**, adjoint à la mairie de Chanas, demande de bien vouloir excuser Monsieur Jean-Louis GUERRY, maire de Chanas.

Monsieur **Daniel ORIOL**, secrétaire du CHSCT de TREDI remercie Monsieur le sous-préfet de l'avoir invité à cette CLIS.

M. le **sous-préfet** indique que dans l'attente de l'évolution de la réglementation qui prévoit à terme la représentation des salariés dans les CLIS, il a souhaité convier par anticipation M. ORIOL à cette réunion.

Il donne ensuite la parole à l'exploitant afin d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour :

I : bilan de l'activité et bilan environnemental 2010 et 2011 ; points particuliers sur les rejets et leur surveillance et sur les mâchefers d'incinération

Monsieur **Jean DUDOUIT** de TREDI présente à l'aide de diaporamas le bilan d'activités des années 2009, 2010 et de la période de janvier à octobre 2011.

■ Volume d'activité

Si l'on considère les années 2009, 2010 et 2011 (données incomplètes pour 2011) le volume d'activité (tonnage traité) est globalement stable sur les unités de Salaise 1 et Salaise 2. On note une diminution de volume pour Salaise 3.

■ Origine géographique et par activités des déchets

Les déchets traités proviennent pour environ la moitié de la région Rhône-Alpes. On note une progression des déchets traités en provenance du reste du territoire national et de la Communauté Européenne.

Le quart des déchets traités provient de la chimie organique ou des plates-formes de regroupement.

M. **DUDOUIT** fait néanmoins remarquer que les apporteurs sont d'origines variées et que l'établissement ne dépend pas d'une activité primordiale.

■ Dossiers d'importation de déchets

Le nombre de dossiers d'importation est en progression et les dossiers concernent principalement l'Italie, pays qui a le particularisme de ne pas disposer d'outils de traitement de déchets.

■ Refus de prise en charge

M. DUDOUIT précise que le refus de prise en charge d'un déchet correspond à la situation d'un déchet qui n'a pas pu recevoir au niveau du site une solution réglementaire et adaptée. (à différencier d'une non-conformité).

20 refus de prise en charge ont été comptabilisés en 2009, 23 en 2010 et 36 de janvier à octobre 2011.

M. le **sous-préfet** constate que le nombre de refus est très variable et qu'il a presque doublé en 2 ans.

M. DUDOUIT précise que ces refus de prise en charge sont effectués à la réception des déchets. Il s'agit de contrôler que le déchet est bien conforme à la fiche d'identification préalable. Certains refus sont également liés au pH d'un déchet.

Il ajoute que les petits conditionnements en provenance de certaines pharmacies peuvent s'avérer difficiles à contrôler.

Il cite des exemples de refus :

- Impossibilité technique de prise en charge de terres souillées contenant de trop gros blocs de béton : le déchet a été retourné au producteur.
- déclenchement du portique détectant la radioactivité sur une benne de DIB. Une entreprise spécialisée est intervenue pour identifier l'origine du déclenchement . Il s'agissait d'aiguilles de type réveil recouvertes de peinture fluorescente au radium 226 : le déchet sera pris en charge par l'ANORA.

Monsieur **Laurent BONNAMICH de TREDI** précise que cet incident a nécessité la mise en place d'un périmètre de sécurité à l'intérieur de l'établissement compte-tenu des niveaux de radioactivité relevés.

■ Suivi des déchets produits par le site

Les déchets produits sont majoritairement acheminés au CSDU (Centre de Stockage de Déchets Ultimes) de Changé dans la Mayenne. Les variations enregistrées au niveau des tonnages sont liées à la quantité d'inertes présents dans les déchets. (Les ratios de ces déchets ultimes par rapport aux déchets traités peuvent donc évoluer selon la nature du déchet traité).

■ Expédition des mâchefers par rail

Les expéditions des mâchefers par rail s'effectuent via l'établissement voisin de Rubis Stockage puis via le port Edouard Herriot.

L'expédition par rail représente, en 2011, 53% des expéditions contre 39% en 2010 et 25% en 2009.

M. **DUDOUIT** précise que l'obligation de constituer des trains complets est une contrainte pour ce type de transport. Il ajoute que l'évacuation des déchets par le port Edouard Herriot est plus adaptée.

M. **ORIOU** demande si le transport par voie fluviale est envisagé en particulier à destination du CSDU de Bellegarde (Gard).

M. **DUDOUIT** répond que le transport par voie fluviale a bien été envisagé par TREDI. Cependant TREDI n'a pas été associé au projet porté par la société SITA FD.

TREDI est disposé à étudier à nouveau cette solution.

M. le **sous-préfet** rappelle qu'il s'agit du mode de transport le moins polluant.

M. **FORAY** propose de ré-examiner ce dossier avec la CCI.

■ **Valorisation d'énergie**

M. **DUDOUIT** indique que la production d'électricité est relativement constante. Elle représente la consommation annuelle en électricité de 25 000 à 30 000 personnes. Cette électricité est vendue à EDF.

■ **Suivi des rejets gazeux**

- bilan des dépassements

M. **BONNAMICH** présente ensuite le suivi des rejets gazeux effectué sur la base de mesures en continu et en semi-continu. 2 types de normes sont appliqués : moyenne horaire et moyenne journalière.

Monsieur **Jean PERTUIS**, de l'association « **Vivre Ici** », fait remarquer que les chiffres présentés, qui ne comptabilisent que les dépassements supérieurs à la demi-heure, ne représentent pas la totalité des dépassements.

M. **BONNAMICH** répond que TREDI peut mettre à disposition le détail de ces chiffres.

M. **FORAY** souhaiterait lors de la prochaine CLIS que l'exploitant apporte plus de précisions sur ces dépassements et qu'ils soient répartis par paramètre.

M. **BONNAMICH** indique qu'un dépassement a été constaté au mois de novembre 2011 sur l'unité de Salaise 1 Sud.

Monsieur **Frédéric FOURNIER**, du **SDIS de Vienne**, demande pour quelle raison le nombre de dépassements a baissé entre 2009 et 2011 pour ce qui concerne l'unité de Salaise 2.

M. **BONNAMICH** répond que des modifications ont été apportées aux tours de refroidissement et que leur fonctionnement a été amélioré.

M. **FORAY** constate qu'avec la prise en compte du dépassement enregistré sur l'unité de Salaise 1 Sud en novembre 2011, le cumul atteindra les 30 heures.

- contrôles semestriels sur les métaux

M. **BONNAMICH** commente ensuite les résultats concernant les contrôles semestriels sur les métaux.

Il indique que l'unité Salaise 1 Nord a fait l'objet d'un dépassement en mercure au 1^{er} semestre 2010 (0,07 mg/Nm³) et au 1^{er} semestre 2011 (0,16 mg/Nm³) pour une valeur limite fixée à 0,05 mg/Nm³.

La valeur limite a également été dépassée sur l'unité de Salaise 2 au 1^{er} semestre 2010 (0,06 mg/Nm³) et au 2^{eme} semestre 2010 (0,15mg/Nm³).

M. **PERTUIS** note le résultat de 0,34 mg/Nm³, enregistré au 1^{er} trimestre 2011 pour l'unité de Salaise 2 concernant la somme des métaux. Il juge que si la tendance se confirme pour le second semestre 2011 la valeur limite (0,50) sera dépassée.

M. **BONNAMICH** estime que cette valeur ne devrait pas être dépassée.

■ **Suivi des dioxines et furanes**

Le seuil réglementaire est fixé à 0,1 ng/Nm³.

M. **BONNAMICH** indique des dépassements de la valeur limite pour certains prélèvements en continu :

- 0,129 ng/Nm³ pour Salaise Ligne Sud de janvier à septembre 2011
- 0,120 ng/Nm³ pour Salaise 2 en 2010
- 0,117 ng/Nm³ pour Salaise 3 en 2010

Il précise que ces résultats sont exprimés I-Teq ng/Nm³ à 11% d'oxygène sur gaz secs. Il ajoute que les analyses sont effectuées par le même laboratoire.

S'agissant du dépassement en 2011 sur Salaise ligne Sud (0,129 ng/Nm³), il explique qu'une adaptation du système du débit d'injection du charbon actif a été réalisée rendant moins efficace les performances du filtre. Suite à ce résultat, une vérification du système de maîtrise et une vérification du dosage du charbon actif ont été réalisées.

Le dépassement constaté en 2010 pour Salaise 2 (0,120 ng/Nm³) provient d'une mesure ponctuelle.

M. **BONNAMICH** indique que les prélèvements suivants n'ont pas remis en cause l'efficacité du traitement mis en place.

Le dépassement constaté en 2010 pour Salaise 3 (0,117 ng/Nm³) est consécutif à un bouchage partiel de la ligne d'injection de charbon actif.

M. **DUDOIT** indique que la canne de prélèvements s'est trouvée à plusieurs reprises obstruée. Une nouvelle canne a été achetée afin d'effectuer un nettoyage plus efficace.

M. **FORAY** considère que les résultats provenant des prélèvements en continu sont plus fiables que les prélèvements semestriels.

M. **PERROTIN** demande s'il est prévu de remplacer prochainement les garnissages des tours de captation des dioxines.

M. **DUDOUIT** répond que ce n'est pas prévu à l'heure actuelle. Il indique que la durée de vie des garnissages est d'environ deux ans.

■ **Station de traitement d'eau**

- rejets aqueux – taux de conformité en concentration

M. **BONNAMICH** indique que le taux de conformité du fluorure est de 48,7% pour un taux requis de 95%. Il ajoute qu'un plan d'action va être mis en place pour corriger cette non-conformité.

Pour ce qui concerne le mercure, le taux de conformité est de 87,5% pour un taux requis de 95%.

Pour ce qui concerne les AOX, on s'est rendu compte que la présence de chlorures influait les valeurs mesurées ; les contrôles réalisés par le laboratoire agréé ont mis en évidence une surévaluation de ces valeurs.

Pour ce qui concerne l'arsenic, ce paramètre redevient conforme en novembre 2011.

M. **FORAY** rappelle qu'ont lieu périodiquement des contrôles inopinés, réalisés par l'inspection des installations classées, qui ont pour but de vérifier les valeurs mesurées et la conformité à la norme.

- température des rejets STEP

La nouvelle tour aéro-réfrigérante a été mise en service le 26/06/2011. Le fonctionnement a été partiel selon les niveaux de pH jusqu'au 12/09/2011, date de la mise en place des nouveaux échangeurs.

La concentration en légionnelles des eaux de la tour aéro-réfrigérante est suivie régulièrement. Un contrôle inopiné a été réalisé par la DREAL le 06/09/2011.

II : programme de surveillance environnementale

M. **BONNAMICH** indique que le site de TREDI participe avec SUP'AIR à un programme régional de surveillance des dioxines et des métaux dans l'environnement.

Plusieurs types de prélèvements sont effectués dans les sols, les végétaux et les lichens.

■ **PCDD – PCDF**

PCDD –PCDF dans les lichens :

Pour ce qui concerne les PCDD-PCDF dans les lichens, 8 sites ont fait l'objet d'échantillonnages. Il s'agit de la 8^{ème} campagne de surveillance. On dispose dès lors d'un retour d'expérience assez conséquent.

Les résultats de la campagne réalisée en 2010 montrent que 5 des 8 sites subissent des retombées dont l'ampleur reste très limitée. Les taux maximum (14 pg/g I-teq) relevés sur les sites de Montverze et Rubis ne dépassent pas 70% du premier seuil de valeur analogique pour les lichens (20 pg/g I-Teq).

PCDD –PCDF dans les sols :

Les résultats de la campagne de 2010 confirment les interprétations des années précédentes pour ce qui concerne les sols. Les mesures de dioxines et furanes dans 6 échantillons de sols mettent en évidence une imprégnation inférieure au premier seuil de valeur selon les recommandations allemandes et sans évolution notable entre les campagnes de 2008, 2009 et 2010.

Un contrôle a par ailleurs été réalisé concernant un sol de potager : point C1 - jardins ouvriers. Les résultats de ce contrôle (71 pg/g I-Teq) indiquent que le sol de ce potager est impropre à la culture.

M. **BONNAMICH** émet l'hypothèse selon laquelle ce potager aurait bénéficié de cendres comme engrais ou serait contaminé par la décomposition de certains composés phytosanitaires.

M. **PERTUIS** estime qu'il serait souhaitable de procéder à des analyses dans les autres potagers du secteur.

PCDD –PCDF dans les végétaux :

M. **BONNAMICH** indique que 11 mesures de dioxines et furanes ont été réalisées dans des échantillons de végétaux aériens racinaires et persistants sur des sites témoins ou exposés. La totalité des échantillons reste dans des valeurs inférieures aux recommandations.

Une exception est signalée au niveau des végétaux persistants de l'échantillon du point C1 - jardins ouvriers. Il s'agit du même site qui présente un taux élevé de PCDD – PCDF dans le sol.

La surveillance de 2011 intégrera à nouveau ce site.

M. **FORAY** souhaite que des analyses soient réalisées dans les autres potagers du secteur. Ce programme d'investigations doit être défini avec l'ARS et l'exploitant.

M. **PERTUIS** estime qu'il s'agit d'une pollution historique.

Monsieur **Bernard PIOT**, de la **Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)**, indique qu'il convient effectivement d'identifier les pratiques sur le point singulier C1 et de mener des investigations sur les autres potagers.

M. le **sous-préfet**, estime qu'il n'est pas possible de rester sur ce constat d'un sol impropre aux cultures et de laisser la situation en l'état. Il souhaite que des investigations complémentaires soient réalisées au niveau des jardins potagers de la zone afin de définir plus précisément cette contamination et les restrictions d'usage correspondantes.

. Métaux

- Métaux dans les lichens :

M. **BONNAMICH** indique qu'il s'agit de la 4ème campagne de suivi portant sur 13 éléments métalliques.

Il ajoute que les résultats montrent que l'ambiance atmosphérique est notablement chargée en éléments métalliques sur l'ensemble de la zone. Le point le plus chargé en métaux est le point EL6-Rubis situé sous le vent de GDE et de TREDI.

Monsieur **Jean-Claude GIRARDIN, de l'association « Sauvons Notre Futur »**, informe que des prélèvements et des analyses ont été effectués par son association sur la commune de Sablons. Les résultats de ces prélèvements ont été majoritairement supérieurs aux normes.

- Métaux dans les sols :

Les dosages de métaux dans 7 échantillons de sols permettent de préciser la présence de traces métalliques aléatoires sans relation avec le site de TREDI.

Le point C1 – jardins ouvriers est le seul à présenter des teneurs élevées mais inférieures à un niveau de recommandation en dehors du plomb, du zinc et du cuivre. Il s'agit d'un cas isolé en concordance avec les résultats concernant les PCDD –PCDF.

- Métaux dans les végétaux :

La surveillance de 2010 ne met pas en évidence de taux exceptionnellement élevés pour les métaux dans les végétaux. Les végétaux persistants présentent des teneurs généralement supérieures (en particulier pour les mesures concernant le plomb qui dépassent les recommandations dans deux échantillons).

M. le **sous-préfet** remercie M. **BONNAMICH** pour la présentation de ces résultats.

Il indique qu'il souhaite à l'avenir, pour les prochaines CLIS, que les membres de la commission, après examen des documents concernant le bilan d'activité et le suivi environnemental adressés préalablement par l'exploitant, fassent connaître les points ou les questions qu'ils désirent aborder lors de la réunion. Seuls ces points seront discutés et non l'ensemble des résultats. Il convient que la durée d'une telle réunion ne dépasse pas 2 heures.

M. **FORAY** partage cet avis et souhaite également que l'on puisse uniquement se focaliser sur quelques points comme les rejets de dioxines ou la présence de métaux dans les végétaux par exemple.

III : plan d'actions

M. **BONNAMICH** présente l'état d'avancement des réflexions et essais engagés sur différents points de non conformité :

- **Fluorures dans les rejets aqueux**

Le traitement par voie sèche des fines sous filtre et sous chaudière s'avère efficace.

Il le serait également sur le mercure.

La mise en service de l'installation de traitement définitive sur l'unité de Salaise 3 devrait intervenir entre octobre et décembre 2012 (chantier en septembre). L'investissement est estimé à 630 K€.

- Mercure dans les fumées

L'expérimentation d'un traitement sur charbon actif dopé au bromure ou sur argile dopée a donné des résultats satisfaisants (teneur en mercure : 0,57 mg/Nm³ à l'amont du traitement ; 0,005mg/Nm³ à l'aval, pour un objectif à 0,025 mg/Nm³).

Ce traitement ne semble pas perturber celui des dioxines et furannes.

M. FORAY émet le souhait que ce traitement soit rapidement mis en œuvre de manière définitive.

IV : évolution de la nomenclature des installations classées

M. FORAY confirme qu'une modification récente de la nomenclature des installations classées, entérinant une évolution réglementaire communautaire, conduit à un classement « SEVESO seuil haut.A.S. (avec servitudes) » des activités de TREDI à Salaise sur Sanne.

Ce classement ne traduit pas une augmentation du volume d'activités du centre, ni un changement de la nature des déchets traités.

Il justifie une mise à jour de l'étude de danger de l'établissement mais n'entraîne pas une modification du périmètre d'étude du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) du secteur.

V : projet de station de transit de déchets

M. BONNAMICH présente le projet d'aménagement d'une station de transit de déchets DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Disséminées) à l'emplacement de l'ancienne aire de réception des déchets de Côte d'Ivoire. Ce projet constitue un retour d'expérience de l'incendie de juillet 2009.

M. FORAY confirme l'examen en cours par ses services d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un volume de 6 000 tonnes de déchets par an.

VI : inspection du 22/11/2011

-- M. FORAY présente un retour de l'inspection qu'il a réalisée sur le site le 22/11/2011 et qui a porté sur la gestion de la procédure d'importation de déchets et sur les différents stockages et rétentions du site.

VII : divers

M. GIRARDIN, fait état de plusieurs épisodes d'émissions de fumées roses.

M. BONNAMICH attribue l'origine de ces fumées à l'incinération de déchets contenant de l'iode en provenance de l'industrie pharmaceutique. Il rend compte de réflexions engagées en vue d'une détection spécifique des halogènes totaux pouvant entraîner un traitement au bisulfite.

Le **Commandant Frédéric FOURNIER**, du **SDIS de Vienne**, rappelle les conditions de l'exercice POI du 09/11/2010 (feu de palettes dans un hangar de l'unité Salaise 2) et en présente les enseignements (consigne alerte incendie à mettre à jour, gestion des flux de véhicules afin de faciliter l'accès des secours).

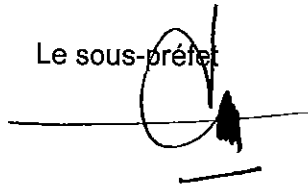
Il annonce que le document opérationnel du SDIS spécifique à l'établissement est en cours de finalisation.

Monsieur **Nicolas VIGIER**, représentant de **SUP AIR**, propose de présenter, lors de la prochaine réunion de la CLIS, le plan régional de surveillance environnementale sur les dioxines et furannes.

A l'issue de la réunion, Madame **Christine MASSON**, maire du **Péage de Roussillon**, suggère de ne pas réunir de CLIS ou de CLIC sur le secteur roussillonnais ni le mercredi après-midi ni le jeudi après-midi en raison des contraintes des élus.

M. **FORAY** remercie les participants et clôt la réunion vers 12h30

Le sous-préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' and 'E' followed by a smaller 'M' and 'O', written over a horizontal line.

Lionel LEMOINE